TICKETS SPORTS

Organisés par la commune de Chaulnes
Vacances d'été du Lundi 03 au Vendredi 14 août 2015
Inscriptions à partir du Lundi 03 août 2015
De 10 heures à 12 heures en mairie de Chaulnes

Lundi 03 août :	Marche randonnée de **14h30 à 16h30**. Départ et retour place de la mairie. Prévoir une tenue adaptée et un goûter.
Mardi 04 août :	Foot au stade de **15h30 à 17h30** pour les ***6-16 ans***
Mercredi 05 août :	Longue paume au terrain à côté de l'église de **14h30 à 15h30** pour les ***6-11 ans*** et de **15h30 à 16h30** pour les ***12-17 ans***
Jeudi 06 août :	Boules Lyonnaises de **14H à 16h**, aux terrains de boules à côté du bois le fond d'arc ***6-16 ans***. Prévoir un goûter et une tenue adaptée à la météo.
Vendredi 07 août :	Sortie Vélo de 14h30 à 16h30. A partir de **10 ans, venir avec le vélo lors de l'inscription en mairie**. Départ place de la mairie.
Lundi 10 août :	Minigolf à Saint Christ Briost de **14h30 à 17h**. Départ et retour place de la mairie. ***Inscriptions 2 euros et autorisation parentale à retirer en mairie***.
Mardi 11 août :	Foot au stade de **15h30 à 17h30** pour les ***6-16 ans***
Mercredi 12 août :	Longue paume au terrain à côté de l'église de **14h30 à 15h30** pour les ***6-11 ans*** et de ***15h30 à 16h30*** pour les ***12-17 ans***
Jeudi 13 août :	Boules Lyonnaises de **14H à 16h**, aux terrains de boules à côté du bois le fond d'arc ***6-16 ans*** . Prévoir un goûter, une tenue adaptée à la météo.
Vendredi 14 août :	Thèque (jeu sportif de plein air ressemblant au base-ball) au stade de **14h30 à 16h** pour les ***8-15 ans***. ***Inscription en mairie auprès de Ludovic.***

Ce dispositif est destiné aux enfants de 6 à 17 ans sauf indications particulières.
Pour les activités se déroulant au gymnase et à l'école primaire, prévoir une paire de chaussures de sport propre.
Retrouvez toutes les informations sur www.mairiechaulnes.fr

Imp. FOLIO 7 - Peronne - 03 22 78 31 55



CHAULNES

AVEC VOUS

JUILLET 2015 • N°: 65

BULLETIN MUNICIPAL

Le mot du maire
Les permanences
L'état civil
Séances du conseil municipal
Bien vivre à Chaulnes
La parole aux associations
Informations diverses
Le coin des enfants
Centenaire 1914-1918

KERMESSES DES ÉCOLES DU 30 MAI ET DU 13 JUIN



FÊTE DE CHAULNES LES 6 ET 7 JUIN



KERMESSE DES PIPIOUS DU 30 MAI



Les permanences

Les Permanences en Mairie

❖ **Assistantes sociales de la sécurité sociale (sur RDV)**
- le lundi matin

Pour prendre rendez – vous contactez Mme MERMER lors de sa permanence téléphonique le mardi après-midi (13h30 à 16h30) au 03.60.60.50.60

❖ **Croix rouge - Banque alimentaire**
- Mardi de 16 h 30 à 17 h 30 (tous les 15 jours)

Croix Rouge : *les dons de linge « propre » pour aider les personnes en difficulté et alimenter le vestiaire peuvent se faire tous les vendredis de 14 h 00 à 16 h 30 au local de la Croix Rouge, 36 avenue Roger Salengro à Chaulnes ou en déposant vos sachets dans le box situé rue Odon Dumont entre le coiffeur et le pressing.*

❖ **Mission Locale**
- Mardi 9 h à 12 h

❖ **F.N.A.T.H : association des accidentés de la vie (M. Lemaire - ☎ 03.22.85.52.07)**
1er et 3ème jeudi de 9 h à 10 h à Chaulnes

❖ **A.C.P.G./C.A.T.M** : *si besoin*
- contacter M. Lampernesse : 26, rue Odon Dumont – 80 320 CHAULNES ☎ 06.14.82.22.58

❖ **M. Lagache, Conciliateur :**
- 1er et 3ème mardi de 15h à 16h

Maire

M. Thierry LINEATTE
- Sur rendez - vous

Adjoints

M. Benoît GANCE
- sur rendez-vous

Mme Nadège LATAPIE COPE
- Mercredi de 18 h 00 à 19 h 00

M.Arnaud NOBLECOURT
- Jeudi de 18 h 00 à 19 h 00

Mme Anne LEBRUN
- Mercredi de 17 h 00 à 18 h 00

Le Mot du Maire

Le mot du maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Ce bulletin municipal s'avère à nouveau très complet et diversifié. Preuve encore de la belle vitalité de notre commune, grâce à tous ceux qui l'animent. Vie associative toujours aussi riche, engagements bénévoles exemplaires, volontés communes d'aller de l'avant au service des autres, autant d'actions évidemment soutenues et défendues par votre Conseil Municipal.

Cependant, ne nous voilons pas la face : quitte à le répéter et insister, cette gestion devient de plus en plus difficile, aléatoire et dépendante des décisions économiques venant de l'Etat.

Après la réorganisation des régions, le regroupement des cantons, c'est une fusion des Communautés de Communes qui nous est aujourd'hui imposée, avec un seuil minimum d'habitants, qui, d'ailleurs, au moment où j'écris ces mots, n'est pas encore défini.

La mutualisation des moyens est désormais un maître-mot, auquel nous souscrivons depuis longtemps à travers les compétences prises par la Communauté de Communes. Mutualisation d'autant plus logique et encouragée puisqu'en dépendent désormais les dotations d'état. En 2014, 2015 et 2016, la commune de Chaulnes aura reversé à l'Etat… 147 000 €. J'ai bien dit : 147 000 € ! Sans parler des fonds dits de « solidarité » auxquels nous contribuons depuis plusieurs années.

Maintenant, on fait comment ?

Une réflexion sans précédent s'est engagée depuis quelques semaines au niveau de la Communauté de Communes de Haute-Picardie et du Conseil Municipal de la ville de Chaulnes. Il nous faut impérativement trouver des solutions, des réponses afin d'éviter l'inévitable : la hausse de la fiscalité, donc de vos impôts… Je tiens d'ailleurs à remercier l'ensemble de votre Conseil Municipal pour la très haute tenue de notre réunion du 2 Juin 2015, où a été abordée l'éventualité de la création d'une « commune nouvelle », regroupant les communes de la CCHP, et dont vous trouverez tous les détails dans votre rubrique « compte-rendus de conseil municipal » de ce bulletin. Chacun a pu être informé, a pris conscience des enjeux, se prononcera en temps voulu et en toute connaissance de cause. Bref, ce que vous attendez de vos élus : prendre leurs responsabilités, dans l'intérêt de tous, parce que vous nous avez confié cette mission.

Excellent été à toutes et à tous.

Thierry LINEATTE
Maire de Chaulnes

Mairie de Chaulnes : 7 rue des Lieutenants Terpraut et Grenier – 80320 CHAULNES ☎ 03.22.83.80.80
mairie.chaulnes@wanadoo.fr – www.mairiechaulnes.fr - Conception et réalisation : Mairie de Chaulnes
Prix : Gratuit – Dépôt légal : à parution

Etat - Civil

Etat - Civil



Ont ouvert les yeux :

10 mai 2015 : Emna BOULANGER
13 mai 2015 : Ethan DENIZART
22 mai 2015 : Maïna LENEUTRE
22 mai 2015 : Timéo DUBUS



Les bébés 2014/2015 mis à l'honneur : un album souvenir, un drap de bain et un livre ont été remis en cadeaux par la municipalité aux bambins.



Se sont unis :

2 mai 2015 : Aurore MAYERAS – LETHUMIER et Pierre-Raphaël LEGUAY
6 juin 2015 : Marion HAPPE et Julien VANPUYWELDE

Nous ont quittés :

11 avril 2015 : Simone BECU
7 mai 2015 : Henri LEBARCE
16 mai 2015 : Léontine DESNOYERS
17 mai 2015 : Roger MARIAGE GAZIER
14 juin 2015 : Dany SERET
17 juin 2015 : Florian MANIER

N''apparaissent dans ce bulletin que les actes déclarés en Mairie. Aussi nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour toute omission, indépendante de notre volonté.

COMPTE - RENDU
Séance du Conseil Municipal
du 13 avril 2015

Présents : MM. Linéatte, Noblécourt, Mme Lebrun, M. Gance, Mme Latapie-Copé, MM. Capelle, Boitel, Mmes Aberbour, Diéval, M. Lanvin, Mme Masson, MM. Merlin, Lecot, Brunoy, Mmes Legrand, M. Cheval.

Excusées : Mme Simon avec pouvoir à M. Merlin
Mme Not avec pouvoir à Mme Lebrun
Mme Ponchart avec pouvoir à Mme Legrand

I. BP Lotissement du Tour de Ville

La section de fonctionnement est équilibrée à 1 020 093 €, celle d'investissement à 1 043 488 €.
Monsieur le Maire détaille la structure budgétaire des sections :

- Section de Fonctionnement :

Les dépenses sont composées des études et des travaux restant à réaliser, du virement à la section investissement et des sorties de stocks dont la somme est égale à celle inscrite en recette de la section investissement.
Les recettes comprennent l'excédent de fonctionnement reporté, le produit des ventes de terrains ainsi que le stock de l'année en cours – somme égale à celle inscrite en dépenses d'investissement.

- Section d'Investissement :

Les dépenses : déficit d'investissement reporté, remboursement du capital de la dette, stocks de l'année en cours.
Les recettes : virement de la section de fonctionnement, nouvel emprunt, sortie de stock.
Adopté à l'unanimité

II. BP Assainissement

La section s'équilibre en fonctionnement à 445 888 €. La section d'investissement est en suréquilibre soit 684 591 € en dépenses et 750 087 € en recettes.

- Section de Fonctionnement :

Les dépenses sont fortement impactées par les dotations aux amortissements. Elles se composent comme suit : déficit reporté, sous – traitances (NDES, Pact – Adrim), location (réseaux sous Réseaux Ferrés de France), intérêts des emprunts et dotations aux amortissements.
Les recettes comprennent également les dotations aux amortissements, des subventions perçues, la redevance d'assainissement, les primes d'épuration, le fonctionnement de Lihons (rejet dans nos réseaux), versement de l'AEAP pour les frais de dossiers de raccordement du Pact - Adrim.

- Section d'investissement

Les dépenses : amortissement des subventions, remboursement du capital de la dette, subvention que la commune reverse aux particuliers pour leur raccordement à l'égout via l'AEAP, travaux de dépollution de l'ancienne STEP.
Les recettes : excédent reporté, FCTVA, subvention pluviomètre, dotation participation de Lihons à l'investissement, subvention de l'AEAP pour le raccordement des particuliers à l'égout.

M. Cheval fait remarquer que l'inscription de recettes d'amortissement au 7061 ne résorberont pas le déficit chronique de cette section. Certes les dotations aux amortissements virtuellement pèsent sur les dépenses de fonctionnement mais contribueront à terme au renouvellement des installations d'assainissement.

M. Linéatte : nous pouvons raisonner au niveau des dépenses et recettes réelles. Si l'on occulte les opérations d'ordre (dotation aux amortissements) le produit actuel de la taxe d'assainissement devrait assurer l'équilibre budgétaire. Pour trouver cet équilibre avec les opérations d'ordre, 35 centimes d'augmentation seraient nécessaires. De plus dans le cadre de la DSP, la part du fermier est en augmentation, pénalisant notre marge de manœuvre. Bien que ce budget doive être autonome, il ne faut pas pour autant pressurer l'usager.

M. Cheval : d'où l'intérêt de mutualiser les moyens entre communes ayant le même fermier. L'avenant proposé par la SAUR doit être examiné par un juriste.

M. Lanvin : si l'on s'en tient aux chiffres, en l'occurrence ceux du CA incluant les amortissements et écritures d'ordres, ils montrent un déficit annuel de 100 000 €.

M. Cheval propose également de réinstaurer la contribution communale aux eaux pluviales. Cela participerait à amoindrir la hausse de la taxe d'assainissement.

Monsieur le Maire propose le vote du BP Assainissement.
Adopté à l'unanimité

M. Cheval assure Monsieur le Maire de sa confiance mais ajoute que le fermier doit être surveillé et qu' il faudra se pencher sur le problème de la taxe d'assainissement.

- Taxe d'assainissement

La commission finances a proposé la reconduction de la taxe sur la base de celle de 2014 soit 0,82 € / m^3 pour tenir compte de la hausse de celle du fermier.

M. Cheval : La part de la Saur augmente, et nous, au vu de l'inflation et du « panier du Maire » qui augmente d'environ 2% /an, nous pourrions donc augmenter notre taxe de 0,02 € pour répondre à la hausse de l'inflation. Pour information, le SIEP prendra en charge la facturation de la redevance communale moyennant un coût de 1 €/ facture contre actuellement 1,44 € (Nantaise des eaux).

M. Lanvin pense que 2 centimes d'euros est raisonnable si l'on prend comme argument le taux de l'inflation.

M. Merlin, estime qu'au vu des raccordements nouveaux à inclure, souhaite s'en tenir aux taux 2014.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de se prononcer pour :

1. Le maintien au taux actuel soit 0,82 € : 8 voix Pour
2. Une hausse de 0,02 € : 11 voix Pour

Adopté à la majorité des voix

III. BP Commune

- Taux d'imposition

Monsieur le Maire, après avoir commenté l'état 1259, fait remarquer à l'assemblée une légère hausse des bases prévisionnelles 2015, notifiées par l'Etat portant le produit à taux constant à 489 670 €.
Monsieur le Maire ajoute que la DGF a fortement baissé d'environ 34 000 €, en revanche la DSR Bourg Centre et de Péréquation est en augmentation.
Mais, dans le cadre de la réforme territoriale en cours, Chaulnes n'étant plus chef – lieu de canton, l'état maintiendra – t – il sa dotation ?

M. Cheval : La fonte des dotations de l'Etat et le faible excédent de fonctionnement impacteront fortement l'investissement. De plus, on assiste à une paupérisation de la société. Malheureusement les solutions sont peu nombreuses hormis la mutualisation et/ou la fusion des communautés de communes qui entrainera inévitablement des dysfonctionnements d'approche. Les communes sont dans une impasse, à nous d'être imaginatifs et réactifs.

Monsieur le Maire propose la reconduction des taux 2014 à savoir :
TH : 11,47 %, TF : 3,94 %, TFNB : 11,91 %, CFE : 10,89 %
Adopté à l'unanimité

BP Commune :

- Section de Fonctionnement

Equilibrée à 1 372 952 €.

Monsieur le Maire donne lecture des propositions budgétaires par chapitre puis par article.
Les ajustements de certains articles ont été opérés par rapport au réalisé 2014.
Certains articles ont subi des augmentations comme la maintenance, les transports scolaires (une journée supplémentaire le mercredi) les organismes (télé - alarme, fluides de la crèche).
Les charges de personnel augmentent de 3 000 € pour le personnel titulaire (reclassement des agents) mais surtout en fonction des charges URSSAF et des Caisses de Retraite. A l'article subventions aux associations figure la subvention versée à la Croix Rouge, d'où la hausse provisoire.
Les recettes de fonctionnement se composent du remboursement des charges de personnel, du produit des services, des impôts, des dotations (DGF en baisse de 7 % soit 34 000 €), des produits financiers et du revenu des immeubles.

- Section Investissement :

Equilibrée à 713 736 €.
Les dépenses comprennent le virement de la section de fonctionnement, des produits de cession, de l'excédent de fonctionnement, du FCTVA, de la taxe d'aménagement, des restes à réaliser (DETR) et d'un emprunt d'équilibre.

Monsieur le Maire fait part des opérations à venir : fin des travaux d'aménagement de l'entrée de ville rue d'Ablaincourt et rue Jean Catelas. A ce sujet, les travaux prévus par le syndicat d'eaux sont en cours. Les travaux visant à générer des économies d'énergie (éclairage public, bâtiments communaux) se poursuivent et sont budgétisés. Nous avons aussi inscrit la participation de la Commune à la garderie réalisée par la CCHP. Quelques lignes budgétaires sont également ouvertes pour des travaux et équipements divers.
Quant à la réfection de la rue du Tour de Ville, un devis nous est parvenu d'un montant de 100 000 € (!) hors éclairage public et effacement des réseaux. Ce dossier sera retravaillé dans les commissions concernées.

M. Cheval constate que beaucoup d'efforts ont été faits pour limiter les dépenses, que la section d'investissement est réduite à peu. Si le projet de la Maison Médicale devait se concrétiser je ne vois pas où seraient les ressources. Nous aurions pu voter une augmentation des taux d'imposition mais cela ne sera pas tenable pour les contribuables. Cette situation n'est aucunement due à une mauvaise gestion mais seulement à une conjoncture contraire. L'Etat se désengage de plus en plus, obligeant les communes à réduire leur marge budgétaire.
Nous aurions pu nous abstenir pour le vote du budget pour nous opposer aux mesures de l'Etat qui accusent les collectivités territoriales de dépenser, ce qui aurait été désagréable voire brutal et injuste pour vous car nous avons toujours travaillé ensemble de manière constructive pour les intérêts de Chaulnes. Le climat a changé, il faut tous nous réunir.
En conclusion, je voterai avec vous ce budget, en étant très interrogatif quant à l'avenir.

Monsieur le Maire remercie M. Cheval pour sa confiance et partage ses interrogations. La gestion financière des communes va en effet devenir de plus en plus complexe.

Adopté à l'unanimité

IV. Informations et délibérations diverses

- Avenant au contrat de DSP

Cet avenant mérite des attentions supplémentaires compte – tenu des arguments développés lors du vote de la taxe d'assainissement et sera retravaillé en commission Finances.

- Convention Lihons

Cette convention fixe les conditions techniques et financières liées à la collecte et au traitement des eaux usées de la Commune de Lihons sur le système d'assainissement de Chaulnes. La redevance en faveur de la commune de Chaulnes est fixée à 0,12 €/ m^3.
Adopté à l'unanimité

- CAO pour les travaux de dépollution de l'ancienne STEP

La commune, suite à l'appel d'offres infructueux de septembre 2014, a relancé la consultation pour les travaux de dépollution de l'ancienne STEP. Cinq entreprises ont répondu pour des montants proches ou supérieurs à l'estimation du maître d'œuvre Actéa. La commission d'appel d'offres a été réunie deux fois et, après analyse, il s'avère que l'entreprise Renard est la mieux disante (260 960 € HT). Le terrain pourra ainsi être rendu début juillet à M. Deflesselle. Monsieur le Maire propose donc que cette entreprise soit retenue.
Adopté à l'unanimité
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

COMPTE - RENDU
Séance du Conseil Municipal
du 2 juin 2015

Présents : MM. Linéatte, Mme Latapie-Copé, M. Noblécourt, Mme Lebrun, M. Gance, Mme Simon, M. Capelle ; Mmes Legrand, Not, Diéval, Masson, M. Cheval, Mmes Aberbour, Ponchart, MM. Merlin, Lecot.

Excusés : M. Boitel avec pouvoir à M. Gance
M. Brunoy avec pouvoir à Mme Diéval
M. Lanvin

I. Subventions 2015

L'examen des dossiers de demandes des subventions reprend les critères établis par la commission finances : nombre d'adhérents ou de licenciés, situation financière, activités programmées. La plupart des subventions sont reconduites sur la base de celles votées en 2014.
Subventions 2015 :

ACPG Section Cantonale : 100 € ; Aides Ménagères : 1 000 € ; Amicale du Personnel : 500 € ; Batterie de Lihons : 700 € ; Boules Chaulnoises : 200 € ; CPG-CATM : 200 € ; Croix de Guerre : 30,49 € ; Société de Chasse : 150 € ; Chaulnesonne : 500 € ; Chorale en Santerre : 370 € ; Aéromodélisme : 0 € ; Club de l'Amitié : 100 € ; Coopérative Ecole Elémentaire : 320 € ; Coopérative Ecole Maternelle : 320 € ; Croix Rouge : 0 € ; Cyclo – Club : 250 € ; Danses de Salon : 230 € ; Don du Sang : 180 € ; Familles Rurales : 1 500 € ; Football : 4 500 € ; Judo – Club : 700€ ; Jumelage : 3 300 € ; Longue Paume : 1 300 € ; Marche Randonnée : 320 € ; Moto-Club Desperados : 160 € ; Mutilés du travail : 100 € ; OCLC : 4 500 € ; SARCOM : 5 295 € ; Souvenir Français : 100 € ; Tennis : 480 € ; West Side Country : 200 € ; Badminton : 200 € ; Les P'tits Bouts de Chaulnes : 200 € ;

Adopté à l'unanimité

II. Prolongement du prêt lotissement du Tour de Ville

Monsieur le Maire expose :
La commune a contracté auprès de la CRCA un prêt à court terme d'un montant de 400 000 € pour financer la viabilisation du lotissement du Tour de Ville. Ce prêt arrive à échéance le 15 juin. Il conviendra alors de le rembourser intégralement selon les termes du contrat. Les travaux de finition n'étant pas terminés et le produit des ventes de terrains insuffisants, il est proposé de prolonger ce prêt de 3 ans afin de ne pas déstabiliser la trésorerie communale. Les caractéristiques de l'emprunt sont établies comme suit :

- ✓ Nature du prêt : court terme
- ✓ Montant du prêt : 400 000 €
- ✓ Durée maximum : 36 mois
- ✓ Index de référence : Euribor 3 mois (intérêts trimestriels)
- ✓ Marge : 2,20 %
- ✓ Remboursement du capital : in fine (en une seule fois à l'échéance fixée au contrat)
- ✓ Remboursement anticipé : possible sans indemnité financière
- ✓ Frais et commissions : 800 €

Adopté à l'unanimité

III. Présentation et débat « Commune nouvelle »

Monsieur le maire propose :

- de débattre en assemblée sur le projet de création d'une commune nouvelle se substituant à la CCHP et aux 26 communes la composant.
- de le présenter objectivement afin de faire remonter questions et interrogations.

Introduction : Les communes traversent des difficultés financières certaines, aggravées par la baisse des dotations de l'Etat. Pour exemple, Chaulnes a perdu 64 000 € sur 2014 et 2015, et perdra 34 000 € de plus en 2016. Des restrictions budgétaires ont été opérées sur le fonctionnement, l'investissement a été limité, et des économies pourront être faites au niveau du personnel partant en retraite.
Quant à la CCHP, les finances sont saines, par contre les ponctions de l'Etat obligeront un reversement d'un montant de 117 000€ dès 2017.

Le nouveau SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) implique la fusion de communautés de communes dont le seuil est fixé à 20 000 habitants. Les communautés de communes avec qui la CCHP pourraient fusionner (Nesle, Rosières, Péronne, Ham) n'ont pas le même niveau de compétences intégrées - ex. : Rosières n'a pas la compétence scolaire. De même un investissement conséquent a été consenti pour la ZAC, nous disposons d'un potentiel de 10 millions d'euros en termes de terrains industriels. Le bénéfice de l'intégration de la CCHP (63%) serait à partager avec les communautés de communes voisines.
Cette fusion doit intervenir le 1er janvier 2016. Si rien n'est fait d'ici là, la fusion sera arrêtée par Madame la Préfète.

M. Cheval : la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) issue des élections municipales de 2014 élaborera un SCDI qui sera arrêté par la Préfète par exemple Chaulnes / Nesle / Ham (environ 30 000 habitants).
Le fait d'intégrer de nouvelles compétences entrainera obligatoirement une hausse de la fiscalité.
Pourquoi ce seuil de 20 000 habitants qui ne générera pas d'économie d'échelle, peut – être est – ce le moyen d'intégrer des compétences nouvelles comme le social qui supprimera à terme les Conseils Départementaux.

M. Linéatte : une autre alternative existe cependant, la commune nouvelle.
M. le Maire présente le powerpoint expliquant la création, l'organisation d'une commune nouvelle.

Elle se substitue à une Communauté de Communes et ses communes membres. Elle perçoit la fiscalité directe locale et la DGF.

Pourquoi ?
Elargissement des périmètres intercommunaux
Renforcement des mutualisations

Création :
Communes contigües
Unanimité des communes
En cas de non unanimité = référendum sous deux conditions :
- participation supérieure à la moitié des inscrits,
- accord à la majorité absolue des exprimés correspondant au moins au ¼ des inscrits
- accord sous réserve que 2/3 des conseillers municipaux représentant 2/3 de la population aient donné leur accord

Etapes de la démarche :
Rencontre des maires volontaires
Echanges avec les adjoints
Discussion avec les conseillers municipaux
Rencontre des personnels
Définition d'une charte qui précise l'organisation
Information des habitants

Charte fondatrice :
Rappelle le contexte historique, social, culturel, économique, géographique, sociologique
Formalise les objectifs poursuivis en conservant l'identité des communes fondatrices
Organise la commune nouvelle :
un maire, des adjoints et des maires délégués et éventuellement des adjoints aux maires délégués
Rôle des communes déléguées : maintien d'une mairie annexe, gestion d'équipements ou de services, ressources
Personnel : services mutualisés et mis à disposition des communes déléguées.

Délibérations portant création de la commune nouvelle (mentions obligatoires) :
Noms des communes fondatrices et population totale
Nom de la commune nouvelle
Chef-lieu de la commune nouvelle
Composition du conseil de la commune nouvelle : décision ou non de maintenir l'ensemble des conseillers municipaux
Date de création
Le cas échéant :
nombre de communes déléguées au cas où les conseillers municipaux décidaient ou pas de maintenir l'ensemble des communes déléguées
Lissage des taux (décision à prendre avant le 1er octobre n-1 pour être applicables la 1ère année de création n).

Adhésion de la commune nouvelle à un EPCI à fiscalité propre :
Une commune se doit d'adhérer à un EPCI à compter de la 2ème année de sa création.

Devenir des communes historiques :
Ce sont des communes déléguées qui conservent leur nom mais ne sont plus des collectivités territoriales. Elles disposent d'un maire délégué et d'un ou plusieurs adjoints. Création d'une mairie annexe (actes d'état civil). Possibilité de créer un conseil de la commune déléguée (majorité des 2/3 du conseil de la commune nouvelle).

Conséquences :
La commune nouvelle prend toutes les délibérations et actes, devient propriétaire des biens, droits et obligations, siège aux syndicats dont les communes étaient membres, tout le personnel est rattaché à la commune nouvelle.

Rôle du Maire délégué :
Il est officier d'Etat civil et de police judiciaire (idem Maire de la commune nouvelle).
Il est chargé de l'exécution des lois et règlements de police.
Il reçoit des délégations du maire de la commune nouvelle.
Il rend un avis sur l'urbanisme, permission de voirie, projets d'acquisition, d'aliénation d'immeubles et est informé des DIA et du DPU.

Conseil de la commune déléguée :
Créé à la majorité des 2/3 du conseil de la commune nouvelle et composé d'un maire délégué et conseillers municipaux.
Il peut recevoir par délégation de la commune nouvelle, la gestion des équipements ou de services, délibère sur l'implantation des équipements de proximité (école, social, culturel, sportif) qu'il gère.
Il est saisi pour avis des délibérations de la commune nouvelle des affaires sur le territoire de la commune nouvelle.
Il est consulté sur les subventions aux associations et opérations d'aménagement (PLU).
Il peut adresser des questions au Maire.

Administration de la commune nouvelle →2020 (Régime transitoire) :
- Possibilité de conserver l'ensemble des conseillers municipaux
- Application dispositions loi 2010 : 69 membres répartis à la proportionnelle au plus fort reste (Maires et adjoints des communes)
- Maires des communes de droit maires délégués
- Maire d'une des communes peut être candidat au poste de maire de la commune nouvelle

Les adjoints de la commune nouvelle :
Le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints. Les adjoints des communes membres ne sont pas automatiquement adjoints du nouveau conseil municipal.
Plafonnement des indemnités des adjoints : = somme des indemnités commune de même strate démographique
Montant des indemnités des maires délégués = somme des indemnités des maires des communes historiques

Nom de la commune nouvelle :
Accord à l'unanimité à défaut le préfet propose un Nom.
Un mois pour que le conseil donne son avis.
Si non réponse, proposition du préfet adoptée.

Commune nouvelle et CCAS
La commune nouvelle peut installer un CCAS.
Chaque commune est membre du CA.

Scission commune historique :
Procédure organisée par le préfet après modification des limites territoriales

Fiscalité de la commune nouvelle :
La fiscalité des communes bénéficie à la commune nouvelle pendant 12 ans.

Démarche préalable à unification des taux :
Harmonisation obligatoire des abattements de TH
Tableau avec valeurs locatives moyennes de chaque commune et moyenne de logements témoins des 8 catégories pour harmoniser le prix au m^2
Barèmes appliqués par les communes en matière de CFE

Unification des taux :
Décision à l'unanimité des communes pour :
Application de taux d''imposition différents pour les 4 taxes pendant 12 ans
Intégration après homogénéisation des abattements des TH
Sous condition que l'arrêté de création de la commune nouvelle soit pris avec le 1er octobre de l'année n-1.

Vote des taux :
Dès la 1ère année, régime fiscal uniforme émis au nom de la commune nouvelle
Taux moyens pondérés :
Somme des produits de chaque taxe des communes fusionnées
Somme des bases de chaque taxe des communes fusionnées

Vote des taux si création après le 1er octobre :
La 1ère année vote les taux en lieu et place des communes. Les rôles sont émis au nom des communes adhérentes.

Finances de la commune déléguée :
Elle perçoit des dotations réparties par le conseil de la commune nouvelle :

dotation d'investissement : acquisition de matériel et réalisation de petits travaux d'équipements, achat de matériel propre au fonctionnement des services de la mairie
dotation de fonctionnement : information des habitants, activités culturelles
dotation de gestion locale : fonctionnement des équipements : associations, équipements sportifs
Un état annexé au budget de la commune nouvelle retrace les dépenses et les recettes de chaque commune déléguée.

Avantages financiers :
Communes de + de 10 000 hab. créées avant le 1er janvier 2016 sont exonérées de baisse de DGF
Garanties de percevoir (2016-2018) les montants DGF de chaque commune avant regroupement
Bonification de la DGF de 5% pendant 3 ans (pop comprise entre 1000 et 10 000 hab) créées avant le 01/01/2016
Dès la création, perception du montant de la DSR de chaque commune avant regroupement
Si substitution à un EPCI, perception de la DGF de l'ancienne CC
Transfert des biens, droits et obligations exemptés de tout droit, taxes et honoraires,
Versement du FCTVA l'année n
Eligible à la DETR

DGF commune nouvelle qui se substitue à une communauté de communes :
Perception de la dotation d'intercommunalité
Une part compensation égale à la somme des dotations de compensation de la communauté de communes

Monsieur le Maire invite ses collègues à en débattre et formuler leurs questions et/ou interrogations.

M. Cheval précise le calendrier de cette procédure : la CCHP délibère avant le 15 septembre pour la création de cette structure, les communes ont 3 mois pour se prononcer.

M. Noblécourt :
La charte est – elle établie avant ou après la création ?
Le gouvernement aurait dû prévoir cela avant les élections municipales, comment expliquer aux électeurs, on ne peut que les informer.
Le gouvernement en imposant un calendrier aussi serré, espère-t-il remporter les élections régionales ?
Crainte pour le personnel, tout le monde va – t-il être repris et dans l'affirmative n'y aura-t-il pas surnombre ?
Sur 19 conseillers, combien d'entre nous vont rester ?
Chacun s'est investi. Les électeurs seraient leurrés.
Les élections municipales étaient mobilisatrices en termes de participation. Quel sera le nom de la commune nouvelle ?

M. Linéatte : Peu importe à la limite l'impact sur les régionales, il est évident que la réforme territoriale est trop précipitée et provoque des inquiétudes vis-à-vis de la population, du personnel et par rapport aux élections de 2014.
La charte est élaborée avant la création. La question est comment faire cette charte avec 26 communes ?

M. Noblécourt : En cas de non - unanimité des communes pour la création de la commune nouvelle, toutes les communes devront organiser un référendum ?

M. Cheval : Cette initiative de commune nouvelle n'est pas une lubie du Président de la CCHP. L'adhésion à une commune nouvelle évitera aux communes d'impacter leur budget en reprenant la compétence scolaire. S'il n'y avait pas ces enjeux majeurs comme la propriété de 70 ha à 15 €/m² sur la ZAC que les communes ont toutes payées et qu'il faudrait partager entre 80 communes, j'estime qu'il est de mon devoir politique d'œuvrer pour la mise en place de la commune nouvelle même si cela s'avère difficile. Nous avons un potentiel financier, des dotations et 63 % de compétences intégrées que nous garderons. Cette solution nous met à l'abri pendant 2 ans avant l'adhésion de la commune nouvelle à une communauté de communes. Il serait dommage d'anéantir 20 ans d'effort.
La trame de la charte est définie, charge à nous de l'étoffer tous ensemble.
S'agissant de la représentation, nous installerons 69 conseillers communaux soit 2 conseillers / commune et un conseiller supplémentaire par tranche de 300 habitants. Chaulnes disposerait de 8 conseillers.
Chaulnes pourra éventuellement garder ses 19 conseillers qui se réuniraient de manière informelle pour émettre des avis sur les affaires intéressant la commune nouvelle. Ceux – ci seront relayés par les 8 conseillers communaux.
Des délégations seront attribuées aux Maires délégués.
Une dotation sera allouée aux communes de manière équitable selon des critères qui pourraient porter sur la population, le potentiel fiscal, la trésorerie de la commune, le niveau d'endettement, la richesse de la vie associative

Par exemple la voirie : bien que nous ayons un programme serré, des priorités seront dégagées en fonction des différents besoins.
Le personnel sera traité selon la législation en vigueur : nous mutualiserons les moyens humains.
La population sera informée de manière très pédagogique.
Il est normal que notre vision reste locale, il ne sera pas simple de « sauter le pas » et nous ne pourrons nous dispenser d'une réflexion approfondie.

Mme Not : Même si on prend de la hauteur, cette nouvelle organisation implique l'efficience, c'est-à-dire faire plus avec moins – démarche qui aura à terme des répercussions sur les emplois et les services. Nous allons passer de 19 conseillers à 8, comment la commune nouvelle compte – t – elle élaborer sa charte ?

M. Cheval : Nous mettons dans cette charte ce que la loi impose puis, il faudra la remplir par les délégations, les dotations et les souhaits exprimés par les communes. De plus, nous ne sommes pas dans le privé, nous restons dans le public.

Mme Ponchart : Qui va élire les conseillers de la commune nouvelle ?

M. Cheval : Pour l'instant, on fonctionne avec les élus actuels + 4 conseillers municipaux désignés au sein de l'actuel conseil municipal.

Mme Lebrun : La parité est – elle maintenue ?

M. Cheval : Jusqu'en 2020, non.

M. Linéatte : Nous pourrons continuer à siéger mais de manière consultative.

Mme Legrand : les agents en CDD ?

M. Cheval : Ils seront maintenus. Personne ne sera licencié, personne n'est payé à ne rien faire. C'est aussi une opportunité pour la valorisation des emplois par la formation. Lors du transfert de la compétence scolaire, tout s'est bien passé. Au fil du temps, les communes n'ayant plus en charge leur budget auront néanmoins des demandes accrues.
L'accessibilité des bâtiments communaux sera prise en charge.

M. Linéatte : Nous n'avons pas le droit de nous manquer. On ne peut pas occulter ce débat. Si nous ne faisons rien, nous prendrons de plein fouet ces « chamboulements ».

Mme Not : Le phasage ?

M. Linéatte : Délibération de la CCHP pour le 15 septembre qui demande aux communes de se prononcer dans les 3 mois.

M. Cheval : Des délais seront demandés d'autant que les seuils ne sont pas définitivement arrêtés.

Mme Legrand : Est – ce que le fait d'octroyer des délais si courts ne s'inscrit pas dans une stratégie ?

Mme Lebrun : Donc il y aura fusion des communes et de la CCHP ?

M.Cheval : La loi imposera des communautés de communes à plus de 20 000 habitants, la parade est donc la création d'une commune nouvelle et 2 ans de délai supplémentaire pour fusionner.

M. Merlin : la commune nouvelle devra donc adhérer à une communauté de communes.

M. Cheval : Elle aura 1 an pour le faire. Il faut souligner que ces procédures nécessiteront 2 ans de travail au détriment de tout autre projet.
Les Présidents des commissions et moi – même travaillons sur la charte, sur la simulation des taux d'imposition. Nous considérons l'information de la population comme un droit.

M. Linéatte : Je vous demande de remonter vos questions et nous en débattrons à nouveau. Malgré le peu de temps dont nous disposons, nous devons, face à ces enjeux, prendre le temps nécessaire pour la réflexion. Nous œuvrons non pas pour nous – mêmes aujourd'hui, mais bien pour les 20 ans à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Acteurs de la commune

Trombinoscope des personnes qui travaillent "dans l'ombre" auprès des enfants des écoles maternelles et primaires.



De gauche à droite:

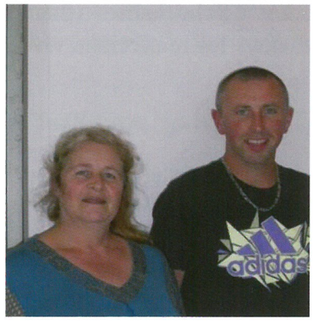
Christelle DEPLUS, Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM)
Laëtitia MARQUANT, ATSEM
Cathy LENOIR, ATSEM
Willy DELACROIX, agent technique
Dorothée LEROY, agent technique
Véronique DAUTHIEUX, agent technique
Marie Nathalie LANTERNE, ATSEM (pas sur la photo)





Carole RANSON, Laly MARTINEZ

Animatrices et Agents sociaux techniques



Claudine BROCOURT,Nicolas SMAGGHE

Animateurs et Agents sociaux techniques



Nathalie RENONCOURT

Agent technique effectuant des remplacements



Elodie OLIVEIRA

Accompagnatrice d'enfant en situation d'handicap (AESH)



Patricia BUFFET

Accompagnatrice d'enfant en situation d'handicap (AESH)

Pour accompagner les enfants dans le bus **: Elisabeth BASTIEN** et **Julie MERLEVEDE**, Agents de Mairie.

Fleurissement de la commune

Nous, la commission communication environnement travaillons depuis plusieurs mois sur l'embellissement de notre commune. D'un commun accord, nous avons décidé de redonner un peu de vie à nos parterres de fleurs, en priorité pour les rues dites « principales », c'est-à-dire la rue Roger Salengro et l'avenue Aristide Briand car dans tous les cas, il faut un commencement. Pour cela, les employés communaux ont commencé par travailler la terre, pour ensuite procéder à la plantation des différentes fleurs et graminées, et recouvrir de paillage.



« Une équipe de choc » composée essentiellement de retraités est venue prêter main-forte aux employés municipaux afin de mettre en place les semences de l'opération « Som'fleurs » (fleurs des champs) dans la rue Jean Jaurès et nous les remercions vivement pour leur dévouement.

En souvenir du centenaire de la guerre, de jolis coquelicots doivent arborer le monument aux morts.



A l'entrée de notre mairie, nous avons fait l'acquisition de gros pots de fleurs rouges dans lesquels nous avons planté des géraniums, diverses fleurs retombantes et une anthémis.

Nous avons aussi disposé nos 49 jardinières dans différentes rues : rue Poulin, rue du bosquet, rue Pierre et Marie curie. Nous espérons que celles-ci ne soient pas détériorées comme les années précédentes dans certaines rues.

Des efforts sont réalisés, nous comptons sur chacun pour que ceux-ci soit respectés.



Villes et Villages Fleuris
LABEL DE QUALITÉ DE VIE

La commune de CHAULNES s'est inscrite cette année encore au concours départemental des villes et villages fleuris

Le département de la Somme a été labellisé en 2013 et pour une durée de 5 ans.

Le concours est national, gratuit et ouvert à toutes les communes.
En 50 ans, le label "Villes et Villages Fleuris" est devenu porteur d'un véritable phénomène de société, tant auprès des élus qu'auprès du grand public. Année après année, ce phénomène s'est amplifié et ce sont aujourd'hui 12 000 villes et villages, près d'un tiers du total des communes, qui présentent leur réalisation aux jurys des Villes et Villages Fleuris qui viennent apprécier et évaluer le travail des communes à partir de trois ensembles de critères :

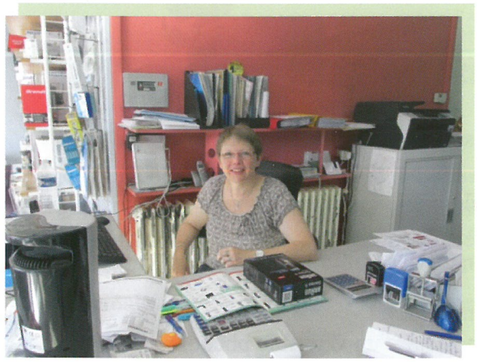
- Le patrimoine paysager et végétal de la commune (arbres, arbustes, fleurs, couvres sols...).
- Les efforts faits par la commune pour améliorer le cadre de vie et l'engagement dans les actions de développement durable (respect de l'environnement, propreté, valorisation du bâti...).
- L'animation et la valorisation touristique (actions pédagogiques, sensibilisation et participation des habitants, promotion...).

Dans ce cadre, la commune poursuit ses efforts en matière de fleurissement et souhaite accéder à la première fleur avec la participation des habitants. C'est ainsi que chacun peut encore s'inscrire au concours des Maisons Fleuries qui est ouvert à tous, propriétaires ou locataires, ainsi qu'à tous les commerces et entreprises qui souhaitent participer à l'embellissement de la commune et donner une image accueillante et conviviale (Bulletin d'inscription et règlement disponibles à l'accueil de la mairie).
Depuis le passage des jurys, en juin et juillet 2014, certaines de leurs préconisations ont été appliquées, avec :

- Changement des bancs publics,
- Rénovation du monument de la Croix Rouge,
- Arrachage de plantes et arbustes indésirables,
- Plantations de nouvelles vivaces dans certains parterres,
- Paillage de certains parterres,
- Concours des maisons fleuries relancé,
- Achat d'un désherbeur thermique.

Passage du Jury pour le concours 2015 :
Le Mercredi 17 Juin 2015





Faisons connaissance avec un commerçant de Chaulnes

Le magasin Hanocq, situé au 55 avenue Aristide Briand à Chaulnes, vous propose du matériel d'électroménager, des pièces détachées de plomberie, du chauffage, et des pièces détachées d'électroménager sur commande.

Madame et Monsieur Hanocq ont créé le magasin il y a 20 ans. Au départ l'activité a commencé via l'artisanat de plomberie chauffagiste de Daniel Hanocq. Mme Hanocq a par la suite souhaité scinder la maison et l'activité professionnelle, c'est ainsi qu'elle a acquis un pas de porte à Chaulnes et le magasin a vu le jour en février 1995. Le dernier magasin d'électroménager sur Chaulnes avait fermé ses portes en 1992.



Avant la création du magasin, Mme Hanocq était destinée au secrétariat. Ses compétences lui ont servi, elle les a enrichies avec des formations techniques. Madame Hanocq assure avec professionnalisme et sérieux la vente, le suivi client et le service après vente.

Le magasin est ouvert du lundi au vendredi de : 9h à 12h et de 14h30 à 18h30 et le mercredi et le samedi de 9h à 12h.

Les Ainés réunis

Le dimanche 12 avril a eu lieu au CSC, le traditionnel repas des ainés. Quelques 80 personnes avaient répondu à l'invitation.

On regrettait cependant l'absence de l'habituel doyen de l'assemblée M. Carré, décédé le 12 janvier 2015. Une fleur fut remise à la fidèle doyenne du jour Mme Marie Bailleux : 96 ans. Le doyen, M. Serge Coppé, lui récita un poème.

La journée s'est déroulée dans la bonne humeur.



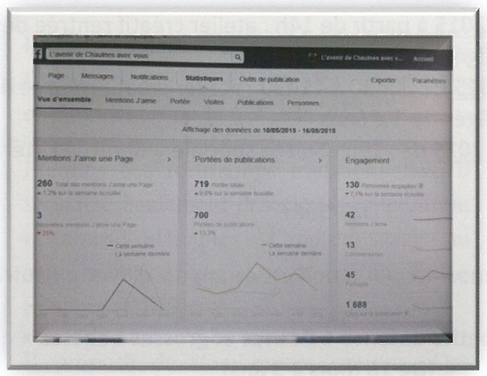


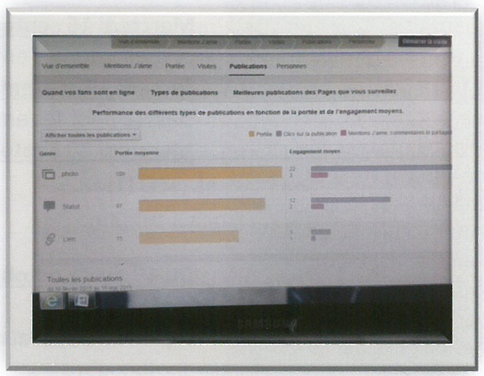
Connaissez-vous la page Facebook de la Mairie de Chaulnes ?



Facebook est un réseau social en ligne qui permet à ses utilisateurs de publier du contenu et d'échanger des messages. Deuxième site web le plus visité au monde après Google, il compte aujourd'hui, selon les résultats de 2014, environ 1,4 milliard d'utilisateurs actifs.

Facebook est né en 2004 à l'université de Harvard ; d'abord réservé aux étudiants de cette université, il s'est ensuite ouvert à d'autres universités américaines avant de devenir accessible à tous en septembre 2006. Le nom du site s'inspire d'ailleurs des albums photo (« trombinoscopes » ou « *facebooks* » en anglais) regroupant les photos des visages de tous les élèves prises en début d'année universitaire.





La page Facebook de la mairie s'intitule "l'avenir de Chaulnes avec vous". Elle est née en février 2013. Elle est gérée quotidiennement et est rattachée au site de la mairie : www.mairiechaulnes.
Vous trouvez sur cette page la météo quotidienne, diverses infos régionales et nationales, des jeux, des rendez vous communaux ainsi que des photos d'événements chaulnois.

Elle compte actuellement 260 abonnés et la portée journalière des publications est de 200 à 1400 vues.

Rendez-vous sur :

l'avenir de Chaulnes avec vous

Communauté de Communes
Haute Picardie

MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE ANTOINE DE ST EXUPERY

Avenue Aristide Briand 80320 CHAULNES
Tél. : 03.22.84.68.44 - Ou mediatheque.chaulnes@hautepicardie.fr
Ou consulter le site Internet www.hautepicardie.fr

Médiathèque
Antoine
de Saint Exupéry

INFORMATIONS

HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi de 15h à 18h
Mercredi de 9h30 à 12h
et de 14h à 18h
Jeudi de 15h à 18h
Vendredi de 15h à 18h
Samedi de 9h30 à 12h

POUR VOUS INSCRIRE IL VOUS FAUT :

Remplir le formulaire de renseignements remis lors de votre visite à la médiathèque.
Présenter un justificatif de domicile datant de moins de trois mois.
Régler le montant de l'adhésion* fixé par le règlement

5 € : Adultes résidents de la CCHP.
8 € : Adultes extérieurs à la CCHP.
Gratuit : Pour les étudiants, les demandeurs d'emploi, Handicapés, les allocataires du RSA, sur présentation d'un justificatif de l'année en cours.

CALENDRIER DES ANIMATIONS

JUILLET-AOÛT

Du 30 juin au 28 août 2015 : Opération "Eclat de lire en Somme" pour les adolescents âgés de 11 à 16 ans organisée chaque année par les bibliothèques-médiathèque de Haute Picardie en partenariat avec la Bibliothèque Départementale de la Somme.

Mercredi 1er juillet 2015 à partir de 14h : Présentation de la sélection « Eclats de lire en Somme » avec une lecture d'extraits par les membres du comité de lecture ado.

Mercredi 08 juillet 2015 à partir de 15h : « Zip une histoire ! » par Raphaëlle Nicolas. Spectacle tout public (à partir de 3 ans)

SEPTEMBRE

Mercredi 16 septembre 2015 à partir de 14h : atelier créatif rentrée des classes pour les enfants âgés de 7 à 12 ans
Samedi 19 septembre 2015 de 10h30 à 11h30 : atelier créatif rentrée des classes pour les enfants âgés de 3 à 6ans
Mercredi 30 Septembre 2015 dès 19h : Soirée spéciale « Rentrée Littéraire »

OCTOBRE

Du 1er au 31 octobre : Exposition « Un univers étrange » d'Yvette Caufriez

Festival de la petite enfance « Petites et grosses bêbêtes »
(De 18 mois à 3 ans)
Organisé par la Bibliothèque Départementale de la Somme
Programme :
Mardi 20 octobre à 10h spectacle « Oulala est là » le conteur Pascal Ramouzeilles et à 15h jeux sur tablettes
Mercredi 21 octobre à 10h 30 : Raconte tapis « le gruffalo » et à 14h projection du film « Gruffalo »
Jeudi 22 octobre à 10h spectacle « Jardin de souris » avec la conteuse Anne Leviel et à partir de 14 h Histoire dont vous êtes le héros avec « La souris qui raconte »
Vendredi 23 octobre à 10h : Raconte tapis « ours qui lit » et à 14h « Histoire à jouer avec La souris qui raconte »
Samedi 24 octobre à 10h30 : Racontée Kamishibaï « Bénépate »

Le collège Aristide Briand, lieu d'apprentissage, lieu de vie

Le collège Aristide Briand connaîtra en septembre prochain sa quarantième rentrée scolaire. L'occasion de mieux connaître cet établissement qui accueille des élèves issus de 22 communes.



350 élèves répartis dans 15 classes, 29 professeurs, des agents, des personnels administratifs, une équipe de direction. En tout, ce sont près de 400 personnes qui franchissent chaque jour les portes du collège Aristide Briand.

L'établissement accueille les jeunes Chaulnois et les élèves des communes environnantes de la 6ème à la 3ème.

En plus des formations traditionnelles, il scolarise également des élèves rencontrant certaines difficultés d'apprentissage au sein d'une Unité Locale d'Intégration Scolaire (ULIS).

Il propose de nombreuses options. Des classes bilingues (Anglais-Allemand), une section sportive longue paume, sport typiquement picard, une section européenne (en anglais), une association sportive, un foyer socio-éducatif. Les élèves peuvent également étudier en option le latin et la découverte professionnelle. Cette option amène les élèves à visiter des entreprises et à rencontrer de nombreux professionnels du patrimoine industriel local.

Le collège propose aussi des sorties culturelles et des voyages scolaires. Il est partenaire du comité de jumelage avec Edemissen.

Un collège sans note !

Pas de note au collège de la 6ème à la 3ème. Les élèves sont évalués par compétences. Ce mode d'évaluation positive permet aux élèves en difficulté d'être valorisés dans leurs apprentissages. Le collège est, sur ce plan, pilote dans l'académie d'Amiens.



Côté cuisine…

Le collège est aussi un lieu de vie : le restaurant scolaire sert chaque jour 280 repas préparés sur place. Un partenariat avec des producteurs locaux permet de proposer des produits d'excellente qualité.

A la rentrée prochaine, grâce à l'aide du SMITOM, le collège produira son propre compost à partir des déchets de cuisine.

Mais au fait, qui était Aristide Briand ?

A ce petit jeu, les collégiens vous répondront sans hésiter qu'il fut onze fois Président du Conseil et ministre à vingt reprises ! Il reçut en 1926 le Prix Nobel de la paix.

Seuls cinq collèges en France portent le nom d'Aristide Briand. Saurez-vous trouver lesquels ?

Réponse : Domont (Val d'Oise),
Lons-le-Saunier (Jura),
Nantes (Loire atlantique),
Saint-Brieuc (Loire)
et ... Chaulnes !

La parole aux associations

L'Association Sportive du Collège de Chaulnes Fait son show !

L'Association Sportive du collège de Chaulnes a proposé un spectacle dynamique et haut en couleurs, le mardi 26 mai, au centre socio culturel de Chaulnes.

Il s'agissait d'un spectacle ouvert à tous au profit du foyer du Collège. Le foyer permet aux enfants de se retrouver sur leur temps libre, et organise des sorties extra scolaires pour les élèves.



Lors du spectacle nous avons pu découvrir différentes prestations : une chorale en allemand, des chorégraphies de danse et step avec notamment du hip hop, et du twirling bâton.

Les enseignants avaient également préparé une présentation, via un vidéoprojecteur et un écran géant, sur les différentes sorties scolaires : le voyage en Allemagne à Edemissen, le voyage en Espagne, le voyage en Angleterre à Londres et le séjour en ski dans les Alpes. Nous avons pu apprécier la bonne humeur dans laquelle se déroulaient les séjours linguistiques !



Une vente de petite restauration (croque monsieur, gâteaux) et une tombola ont été gérées par des enseignants du collège (professeurs d'anglais, mathématiques, français, allemand, arts plastiques, Ulysse…) ainsi que la vente de petits cadeaux pour la fête des mères.

Les spectateurs étaient nombreux, M. Follet, proviseur du collège était également présent.

A la fin du spectacle les professeurs de sport ont remercié la Mairie de Chaulnes pour le prêt de la salle et les aides techniques. Ce premier gala organisé par l'Association Sportive du collège de Chaulnes a été une vraie réussite !



L'association Sportive du collège de Chaulnes a été fondée en décembre 1977. Elle propose de nombreuses activités aux élèves (danse, gym, zumba, badminton, foot en salle, basket et step) et est animée par les professeurs de sport du collège : M. Lanneau, M.Ancelet et Mme Warin.

ACPG / CATM – TOE / VEUVES DE CHAULNES

Les cérémonies du 8 mai, jour de l'armistice de la guerre 39/45 se sont déroulées à Chaulnes. Tout d'abord à la gare par un hommage aux cheminots tombés en service commandé, puis au Monument aux Morts en s'arrêtant devant la plaque des Lieutenants Terpraut et Grenier, lâchement assassinés par les Allemands. Beaucoup de monde en ce jour historique, avec les enfants des écoles qui nous ont interprété « la Marseillaise », merci aux professeurs. Retour à la Mairie en compagnie de la Batterie Fanfare de Lihons où un vin d'honneur fut offert par les anciens combattants après les traditionnels discours et remerciements, notamment aux porte – drapeaux.

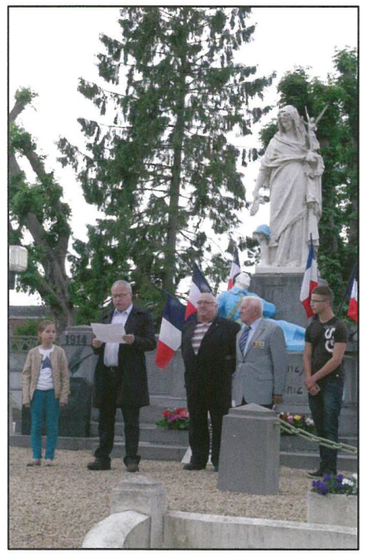
En ce 18 juin 2015, nous n'oublions pas et nous commémorons l'appel historique du Général de Gaulle en présence de M. Arnaud Noblécourt (M. Linéatte, excusé), des anciens combattants et des porte-drapeaux, des personnalités, des conseillers municipaux suivi d'un vin d'honneur offert par la Commune. J'aimerais rappeler à la population de Chaulnes que nous vous accueillerons volontiers à ces cérémonies, il est bon de se retrouver nombreux afin de se souvenir et que perdure le devoir de mémoire.

Maintenant passons à autre chose si vous le voulez bien. Notre repas dansant de fin d'année se fera le samedi 19 septembre 2015 en soirée, vous pourrez danser de 20 h à 2 h du matin en compagnie de l'orchestre NOSTALGIE : 3 musiciens et 1 chanteuse.

Au menu : (prévu) jambon grillé – sauce madère ou autres, frites fraîches
(le menu complet vous sera donné en temps voulu ainsi que le tarif) Vous serez informés par publicité et affiches.

Nous espérons vous voir nombreux parmi nous, sachez que les bénéfices de cette soirée serviront à faire du social auprès des anciens combattants en difficultés et il y en a, croyez – moi !

Les inscriptions à partir du 20 août, chez moi : 26 rue Odon Dumont et au 06.14.82.22.58 ou à l'OCLC : 03.22.83.96.88



Le Président
Serge LAMPERNESSE



Les Pipious

La kermesse des Pipious s'est déroulée le samedi 29 mai, sur le thème du cirque, avec la vente des activités réalisées par les enfants. Différents stands de jeux étaient installés et un barbecue était organisé. Les participants étaient très nombreux (250 enfants et adultes) et ce fut une journée très réussie sous le soleil.



Le mardi 2 juin, nous avons eu l'opportunité de visiter les classes de l'école maternelle « au pays des enfants sages » avec un groupe de 10 enfants qui vont faire leur rentrée en septembre.

Les enfants ont pu découvrir les différentes classes, le dortoir et la cantine, avec Dorothée et Willy. Une institutrice, Amélie, a proposé aux enfants de leur lire des histoires, bon moment de partage, les enfants lui ont même appris une chanson !

Carole nous a fait visiter la garderie et les enfants ont pu se familiariser avec les lieux pendant un petit instant.

Cette heure passée dans les locaux de la maternelle nous a permis de voir les réactions et les comportements des enfants en découvrant les lieux.

Nous espérons renouveler cette visite l'année prochaine.








Le vendredi 12 juin, nous avons organisé une sortie en bus au zoo d'Amiens, avec un pique-nique. Quelques parents nous ont accompagné, ce qui a permis de pouvoir réaliser cette journée où les enfants se sont bien « défoulés » ; beaucoup se sont endormis dans le bus au retour !




Judo Club Chaulnois

Ces six derniers mois de nombreuses manifestations ont eu lieu au sein du Club de Judo Chaulnois. En **janvier** les judokas et les parents ont partagé ensemble la galette des rois, **février** remises des tee - shirts suite à la vente des calendriers, encore un grand merci aux commerçants qui ont participé à la création de celui-ci, **avril** vente des grilles de Pâques et le loto quine qui s'est bien déroulé grâce à l'aide et à la participation des parents, merci à eux également. Quant au mois de **mai**, c'était une première pour le club, quelques judokas ainsi que le Président, M. CAZE et la Secrétaire, Mme CHEDHOMME, ont échangé avec l'Allemagne. Ils garderont un très beau souvenir de ce séjour. Le 20 **juin** remise de grades, de nombreux résultats sportifs au sein du club, trois ceintures noires : M. MAILLE Hugo (**avril**), M. SCRIBE Florentin (**mai**) et Mlle DOUAY Juliette (**juin**). Sont sélectionnés : M. SCRIBE Florentin et M. CANIVET Quentin à la coupe de France Cadets (Clermont Ferrand) prévue en **octobre** 2015, Mlle CHEDHOMME Mélissa a été sélectionnée à la coupe de France minimes (Villebon sur Yvette) en **mai** et M. HOUPIN Steven sélectionné au département (Abbeville) en **mai**. Le club de Judo de Chaulnes a été classé 1er à la compétition de Péronne le 26 **avril** dernier. La fin de la saison s'est terminée en beauté, les judokas ont partagé leur dernier entrainement avec quelques parents, ce fut un beau spectacle !

En attendant, le club vous souhaite de bonnes vacances et vous donne rendez-vous le mardi 8 septembre (7 ans et plus) et samedi 12 septembre pour les babys (4-6ans).

La Boule Lyonnaise Chaulnoise



Cette saison est riche en évènements ! Les joueurs du club ont fait le plein de titres et les terrains ont foisonné de concours…Revenons un peu en arrière…

Pour notre plus grand plaisir, nous avons réussi à nous entraîner sur les terrains chaque semaine pendant l'hiver !

Dans le département, les concours en extérieur ont repris à la mi - mars à Roye. Comme à son habitude, une équipe a représenté le club à Mazingarbe (62) lors du concours de 128 équipes venant de la France entière pendant le week - end de Pâques.

Le 26 avril à Abbeville, Didier Lebrun obtient le titre de vice - champion départemental en 4ème division et Francis Dufeu celui de vice - champion départemental en 3ème division. Ils gagnent leur place pour les éliminatoires régionales pour le premier à Chaulnes et le second à Ailly sur Somme.



Le 10 mai à Roye, Thierry Gallais et Francis Dufeu sont sacrés champions départementaux doublettes en 3ème division. Ils ont défendu une place pour les championnats de France à Gap ; ils montent sur la seconde marche du podium le 7 juin à Compiègne.

Dernier titre pour cette année, Thierry Gallais et Didier Lebrun sont sacrés vice champions départementaux en quadrettes en vétéran le 21 mai à Chaulnes. Une belle place pour une première participation.

Nous avons donc organisé quelques concours cette année. Le 2 mai, 16 équipes se sont affrontées sur nos terrains. Tous les joueurs se sont réunis autour d'un barbecue le midi, tout s'est passé sous un soleil par moment timide.

Comme cité ci-dessus, nous avons accueilli les éliminatoires régionales en simple 4ème division le 17 mai. Ce jour là, les champions et vice - champions des départements picards ont joué pour une place pour les championnats de France simple fin août.

De plus, nous avons reçu les vétérans du département le 21 mai pour les qualificatifs à Roncq pour les championnats de France à Brives la Gaillarde.



Les joueurs du club ont parcouru quelques kilomètres encore cette année. Ils se sont rendus dans le département : Roye, Albert, Ailly sur Somme, Abbeville et aussi dans les départements voisins : Guise (02), Tergnier (02), Eleu (62), Mazingarbe (62), Berck sur Mer (62), Compiègne (60), Villers Saint Paul (60)…

Deux équipes mixtes se sont déplacées à Tergnier le 25 mai et ont passé une agréable journée. Les féminines, d'anciennes championnes régionales, se sont glissées à la 2ème et 3ème place du concours !

Nous continuons les entraînements sur les terrains situés au fond d'arc tous les jeudis après midi lorsque le temps le permet. Nous espérons passer l'été à nous entraîner dans la bonne humeur. Nous accueillons les joueurs des clubs voisins pour des entraînements, nous sommes parfois une petite vingtaine présente sur les terrains, la boule lyonnaise a encore de beaux jours devant elle !

TENNIS CLUB CHAULNOIS

RESULTATS CHAMPIONNATS PAR EQUIPE

Championnat d'été départemental dames

L'équipe composée de Mesdames Murielle COSTA VIEIRA, Cristina DUHAMEL et Mademoiselle Laura DUHAMEL gagne contre Moreuil, Roye et perd contre Longueau, Péronne et Villers-Bretonneux. Elle termine 4/6.

Championnat plus de 35 ans hommes

L'équipe 1 composée de Messieurs, Thierry DUPONT, Dimitri FLAMENT et Marc GONTIER gagne contre le TCAM, fait match nul contre Flixecourt, Roye, Saint Ouen et perd contre Ault. Elle termine 3/6.

L'équipe 2 composée de Messieurs Sébastien BEKAERT, Christian CERTHEUX, Arnaud DUHAMEL, Sébastien PIRAN, Grégory RICARD et Loïc VERMEERSCH perd contre Ailly sur Noye , Moreuil, TCAM, Vignacourt et fait match nul contre Villers sous Ailly. Elle termine 5/6.

Championnat d'été départemental hommes

L'équipe 1 composée de Messieurs Olivier DROIT, Thierry DUPONT, Dimitri FLAMENT, Marc GONTIER, Jean Charles MADORE, Sébastien PIRAN et gagne contre Eppeville, Villers-Bretonneux et perd contre Roye et Querrieu. Elle termine 3/6.

L'équipe 2 composée de Messieurs Sébastien BEKAERT, Christian CERTHEUX, Arnaud DUHAMEL, Simon LAVOISIER, Luc PILLEREL, Grégory RICARD, Jeffrey RISSELIN et Loïc VERMEERSCH gagne contre Chaussoy Epagny, Montdidier, Péronne, Roye et perd contre Camon. Elle termine 2/6.

CYCLO CLUB CHAULNOIS

Découvrir le Cyclotourisme !





Les 25 avril et 30 mai, le Club a ouvert ses portes dans le but de faire découvrir notre passion. Nous sommes des randonneurs et nous évoluons dans un sport convivial qui nous laisse le temps de découvrir, de visiter et de partager.
Un verre de l'amitié a clôturé ces randonnées.

Concentration Nationale de Pentecôte les 23, 24 et 25 mai

C'est avec un grand plaisir… en bénévoles ou en cyclos… que les membres du Club ont participé à cet événement national qui a rassemblé 540 vélos venus des quatre coins de France sur des randonnées organisées sur Amiens, Albert avec les circuits de la Grande Guerre, Doullens et sa citadelle et Conty sur le circuit des évoissons.





Fête du Vélo, Dimanche 7 juin 2015

Ce sont 36 cyclos qui ont profité de deux balades de 20 et 40 kms, sous une météo clémente.
Théo et Timothé, deux jeunes chaulnois, ont reçu une médaille et un diplôme pour leur participation.



Randonnée Chaulnoise du 14 juin 2015

Ce dimanche, lors de notre randonnée annuelle, ce sont 123 participants (âgés de 3 à 89 ans !) venant des trois départements picards et du Nord de la France qui se sont retrouvés sur nos circuits Route fléchés de 30, 67 ou 92 km ou sur le parcours Marche de 12 km. La météo était elle aussi au rendez-vous.
Les jeunes participants ont été récompensés en présence de Monsieur le Maire de Chaulnes.





Agenda du Club :

Nous vous souhaitons de bonnes vacances à tous et nous vous donnons rendez-vous pour notre 3ème Journée Découverte du Cyclotourisme le 26 septembre à 14 h 30, Place de la Mairie (balade adaptée à tous). **Gratuit**

CyCloCément

Le Président
Daniel REMY

Vous voulez nous rejoindre…
… 03.22.84.67.23

e tourisme à vélo

Marche Randonnée Chaulnoise

1. Ce deuxième trimestre a marqué une nouvelle étape dans notre club qui continue son expansion. Nous avons en effet dépassé les 180 adhérents et aujourd'hui, plusieurs amateurs des marches nordiques et de santé attendent la nouvelle saison de cotisation pour prendre leurs adhésions annuelles : son coût, légèrement augmenté, sera de 35€ pour les cartes individuelles. Les adhérents des autres clubs, Roye et Péronne qui pratiquent leur sport avec nos accompagnateurs régleront 15€. Ces sommes comprennent une assurance très complète qui couvre tous les accidents, même lorsque le marcheur est seul en ville ou à la campagne.

Grandir, c'est bien, c'est plaisant mais encore faut-il des accompagnateurs compétents, soit par leur ancienneté, soit par la formation. Cette année nous avons le plaisir de compter 4 nouveaux diplômés et nous avons formé 9 nouvelles personnes au secourisme. Avec encore quelques volontaires nous pourrons augmenter (nous le souhaitons vivement) le nombre de nos sorties hebdomadaires en proposant par exemple, une marche randonnée tous les lundis après-midi au lieu d'un lundi sur deux.



35 marcheurs Places Bellecour

Qu'avons- nous fait ce trimestre?

2. Lyon en TGV : 35 adhérents se sont retrouvés dans la gare TGV pour le train de 6h18...Pour passer une très belle journée dans les ruelles du Vieux Lyon. Ils ont pu découvrir l'histoire de cette belle ville au travers des traboules et après un repas typique dans le caveau d'un vieux "bouchon" monter en funiculaire jusqu'au sommet de la colline de Fourvière dominée par sa basilique et admirer le panorama de toute la ville. Retour enchanté à 18h30...un très bon souvenir!

3. Rando-challenge régional : Le 19 Avril, nos deux équipes de 4 concurrents se retrouvaient à Amiens où 110 participants soit 32 équipes, s'élançaient dès 9h , toutes les 4 minutes par groupe de 3 ou 4, pour une promenade mystère dans les rues de la ville. Chronomètre, podomètre en main, ils devaient en des lieux bien précis, répondre aux énigmes proposées qui concernaient des sites bien choisis et situer sur la carte, les endroits exacts où ils se trouvaient. Au final, indiquer la distance exacte parcourue. Notre équipe, classée première était arrivée ex aequo et a dû être départagée....Elle remportait ainsi, à quelques mètres près, la coupe et une semaine de vacances en club, la deuxième équipe se classait à la 17ème place. Pour tous le résultat importait peu car les épreuves très intéressantes, l'accueil chaleureux et la très bonne organisation avaient permis de passer une très bonne matinée. Cette victoire (bien méritée) nous a incité à accepter d'organiser, le 24 Avril 2016, le nouveau Rando-Challenge picard. Nous nous y préparons déjà très sérieusement...



Mme Elisabeth Desaint remet la coupe aux vainqueurs



Nos 2 équipes après l'épreuve

4. Rando-santé

Un peu réticents, au début, devant le changement d'horaire des marches : 9h30 le matin au lieu de l'après-midi....mais rendu nécessaire, médicalement, compte tenu de la chaleur possible des jours d'été. Ce fut pour tous une agréable surprise , bien acceptée par tous. La décision a donc été prise de continuer ainsi en alternant suivant les saisons : Octobre à Mars l'après-midi, Avril à septembre le matin .La rando santé doit être un vrai plaisir et permettre de se remettre doucement à la pratique d'un sport.



Le menhir de Flamicourt

5. Marche randonnée:

Toujours autant de plaisir à se retrouver les dimanches matin ou les lundis après-midi pour découvrir ou redécouvrir nos sentiers. En plus de ces journées programmées, d'autres sorties exceptionnelles ont permis de rencontrer d'autres clubs dans des manifestations régionales : Rando Val de Selle à Loeilly ou Chemins en Somme à Amiens où deux Chaulnois ont couvert les 42 kms du Marathon...et bien d'autres sorties encore...



La Rando Nordique

6. Marche nordique:

De plus en plus d'adeptes pour cette marche très complète dont les amateurs viennent quelquefois de loin pour se retrouver bâtons aux mains. Nous venons d'ailleurs de former 2 nouveaux animateurs qui viennent d'obtenir en début de ce mois leurs diplômes.



Mannekenpis

7. Nos projets :

Samedi 4 juillet : Ce sera la découverte de **Bruxelles**, depuis l'Atomium jusqu'au parc du Cinquantenaire en passant par la Grand' Place les galeries du Roi et de la Reine...sans oublier la traditionnelle moules-frites.....Car complet.



Paris : le Pont Alexandre 3

Dimanche 2 Août : **Paris**, ballade en suivant la Seine depuis les Quai de Bercy jusqu'au Quai Citroën en passant par L'île St-Louis et Notre Dame : 12 kms dans le cœur historique de Paris.

Mercredi 26 Août : Le Crotoy pour une traversée de la **baie de Somme** à pied ...Car complet...

Les programmes sont établis pour un semestre, ils sont disponibles en Mairie, chez votre docteur ou chez le Président du Club : Pierre CATTANI – 34 avenue Jean Jaurès à Chaulnes.

Renseignez vous :

Maurice NAYE	☎ 06.77.18.28.66 OU 03.22.83.94.06.
Christian PERSENT	☎ 06.87.81.15.12 OU 03.22.85.54.48.
Gilles VASSEUR	☎ 06.89.97.58.26 OU 03.22.85.46.44.
Henri HENOQUE	☎ 06.89.18.90.38 OU 03.22.85.41.71.
Pierre CATTANI	☎ 06.79.79.05.72 OU 03.22.83.98.90.
Pierre PECHON	☎ 03.22.88.21.29 OU 06.01.14.47.12

AAE CHAULNES
FOOTBALL

L'AAE Chaulnes Football a été fondée en 1925 par des bénévoles tous passionnés de football. Depuis le club a grandi et compte aujourd'hui plus de 200 licenciés. Le club est affilié à la F.F.F (Fédération Française de Football), à la Ligue de Picardie et au District de la Somme et a également reçu le Label « école de football ». En septembre 2014, l'AAE Chaulnes football a été élue meilleur club jeune du département par le district, une récompense qui montre l'engagement et le travail fournis par les éducateurs encore aujourd'hui.
Le club bénéficie d'installations mises à disposition et entretenues par la commune. La vocation footballistique de l'AAE Chaulnes n'est pas son seul but, elle joue aussi un rôle éducatif. Outre la formation des jeunes, elle s'emploie à former des éducateurs en les faisant participer aux stages fédéraux. Cette volonté de bien faire dans un souci purement sportif a permis au fil des années d'acquérir des résultats encourageants. L'ambition de l'AAE Chaulnes Football, avec l'aide de tous les bénévoles, est de faire progresser les joueurs afin de leur permettre de jouer au plus haut niveau.

BILAN SPORTIF

Pour les Séniors A c'est une saison difficile au niveau régional (maladresse, malchance, absentéisme justifié et manque d'expérience sont venus interférer dans nos résultats) malgré l'investissement positif durant les séances d'entrainement. Idem pour le parcours en coupe nationale, régionale et départementale, éliminés 3 fois aux pénaltys contre des équipes d'un échelon supérieur. Globalement, une saison à vite oublier pour rebondir le plus vite possible. Quant à l'équipe B ils montent en 2ème division après une saison, dans l'ensemble, positive. L'objectif fixé en début de saison est donc atteint. Pour l'équipe C, une saison plutôt positive également, 1er du championnat de 5ème division et malgré un classement serré ils ont accédé à la 4ème division grâce à leur victoire contre Hangest le dimanche 7 juin 2015.

COMPETION JEUNES

U18 : Une saison moyenne dans l'ensemble du en grosse partie au manque d'effectif, car ses meilleurs éléments évoluent actuellement en équipe séniors. Groupe formé en majeur partie de 1ère et 2ème année ce qui laisse entrevoir plein d'espoirs pour la saison à venir. Ils ont été éliminés en finale de la coupe du Santerre aux penaltys contre Moreuil.
U14/U15 : Le groupe est composé de 18 joueurs, une saison très satisfaisante dans l'ensemble. En effet cette équipe évolue parmi les 8 meilleures équipes du championnat.
Actuellement 4ème du championnat avec beaucoup de joueurs de 1ère année dans cette catégorie. Le bilan sportif est plutôt positif. Ils sont à créditer d'un très bon parcours dans les différentes coupes (régionale, départementale, district) éliminés par Compiègne et Amiens SC.
U12/U13 : Cette catégorie compte 29 licenciés qui sont répartis en 3 équipes. L'équipe A est actuellement 1ère de son championnat d'excellence (élite départementale). Qualifiée pour la finale du département de la coupe de France, cette dernière a malheureusement manqué de réussite pour jouer la finale régionale.
Le groupe est encadré par Mr Jérôme Brailly. Principalement composé de 1ère année de cette catégorie.
On remarque aussi le bon comportement des équipes B et C dans leur championnat respectif.

ANIMATION JEUNES

U6 à U11 : Déjà à leur âge on remarque un très bon comportement de la part de chaque équipe lors des plateaux organisés le week-end par le district. Ces derniers portent avec brio les couleurs de la ville et du club à travers le département. A noter également le très bon investissement de nos joueurs lors des séances proposées et nos stages pendant les vacances scolaires.

DES JOUEURS ET DU TALENT !

Deux de nos joueurs qui évoluent en U14 ont intégré l'équipe de la Somme : Bekaert Samuel et Romanowski Logan, ce dernier a été retenu pour le groupe régional.
Félicitations à eux, à l'ensemble du groupe, à leur éducateur Barviau Tony ainsi qu'aux dirigeants.

Journée type :
Réveil et vie quotidienne : 9h à 11h
Séance de foot : 11h à 12h
Déjeuner : 12h30 à 13h30
Activités diverses : 14h à 16h
Séance de foot : 16h30 à 18h
Vie quotidienne : 18h à 19h
Dîner : 19h à 20h
Veillée : 20h30 à 22h

SÉJOURS SPORTIFS

Cette année, pour la 1ère fois, l'AAE Chaulnes organise 2 séjours sportifs (*du lundi 03 août au vendredi 07 août et du lundi 10 août au vendredi 14 août*) qui sont ouverts aux licenciés de tous clubs âgés de 6 à 15 ans.
Avec hébergement en camping, c'est au stade de Chaulnes que les enfants seront accueillis. Au programme séances de foot, grands jeux, veillées, etc.
Le coût est de 100 € pour la semaine qui inclura une tenue complète de footballeur, l'alimentation et les activités. L'encadrement sera assuré par du personnel diplômé. Si vous êtes intéressés ou désirez d'autres renseignements veuillez vous rapprocher auprès de Mr Jérôme Brailly au 06 37 88 00 50.

LES ECHOS DE LA LONGUE PAUME

Les paumistes Chaulnois iront à Paris le 28 Juin



La saison estivale suit son cours et après les journées de championnats chez les jeunes et les seniors, 5 équipes se qualifient pour les finales le dimanche 28 juin au jardin du Luxembourg à Paris. Chez les jeunes, comme depuis plusieurs années, les benjamins (11ans et -), les minimes (12-13 ans) et les cadets (14-15 ans) ont obtenu leur billet pour Paris depuis le samedi 1er juin . Seul loupé pour les juniors (16-17 ans) qui terminent 3ème à 2 points des 2 premiers.

En seniors, l'équipe de 5ème catégorie se qualifie sans difficulté. Composée de 6 cadets elle a dominé toute la saison et se qualifie facilement lors de la demie finale.
L'équipe de 1ère catégorie décroche, après plusieurs échecs ces dernières années en demi finale, sa place en finale. Elle tentera de remporter l**e bouclier de Brennus** tant convoité par tous les clubs. Le déplacement se fera en bus au départ de Chaulnes. Le départ est fixé à 5h30, retour au plus tard à 22h.

Un autre rendez vous attend les jeunes le dimanche 21 juin lors du tournoi fédéral à Barleux. Compétition qui voit depuis de nombreuses années les équipes jeunes de Chaulnes remporter des titres.

En juillet, le 5 la coupe Bernard en 2/2 1ère catégorie et le dimanche 12 la première journée du championnat 1/1 Excellence. Catégorie réservée aux 14 meilleurs joueurs où seront engagés 5 chaulnois avec la première participation pour Thomas Lelièvre.

En août ce sera les championnats 2/2, le samedi 22 Août à 14h pour les jeunes et le dimanche 23 Août à 9h pour les Seniors. De nombreuses équipes chaulnoises seront engagées.

Un contrat emploi avenir à la s.l.p. Chaulnes

Depuis le 1er Avril, Aurélien Maj a été embauché pour 3 ans en contrat emploi avenir. Il a pour objectifs de se former au métier du sport mais aussi de développer la pratique des 2 activités du club : la longue paume et le badminton.
Il aide aux séances d'entrainement et à l'encadrement lors des rencontres jeunes.
Nous lui souhaitons de réussir dans sa démarche personnelle.

La s.l.p. Chaulnes Badminton

Fin de saison au badminton qui peut déjà tirer un bilan sportif très positif. Chez les jeunes, les titres de champion de la Somme en minimes pour Léo Henon et en poussins pour Mathéo De Matos.

En séniors, Maxime Maj remporte le titre de champion de Picardie en simple et la paire Arnaud Caudron et Alexis Grandin termine troisième du championnat de Picardie en double hommes.
En championnat seniors, l'équipe première loupe la montée lors de la dernière journée de championnat face à Ailly sur Noye. Les 3 autres équipes engagées terminent en milieu de tableau.

Une journée de découverte pour les féminines a été organisée au gymnase de Chaulnes début juin.
Elle a rassemblé 12 filles. Encadrée par A. Maj et un professeur d'E.P.S. du collège de Chaulnes.
Cette opération sera renouvelée en septembre afin de permettre aux joueuses intéressées de s 'inscrire dans le club de Chaulnes .



Reprise de l'activité badminton pour les jeunes le jeudi 10 septembre au gymnase

- **de 16h30 à 18h pour les collégiens**
- **de 18h à 19h pour les primaires**





Dimanche 10 mai

Aubade de la classe d'orchestre sur le marché du terroir pour une remise de médailles du Mérite Agricole.





Samedi 30 mai - Harbonnières

Concert orgue voix et instruments



Samedi 27 juin

Réédition du concert de fin de stage « Politique Parodie »
18h00 – Vauvillers

Samedi 4 juillet

Portes ouvertes
De 14h00 à 17h00 - Salle des fêtes de Lihons

Site Internet : http://emhp.fr.gd



Familles rurales
Vivre mieux !
Association de Chaulnes

ASSEMBLEE GENERALE DU VENDREDI 29 MAI



Familles Rurales de Chaulnes est une association à vocations multiples qui permet à chacun d'entre vous de trouver une occupation. C'est un mouvement familial associatif qui rassemble des femmes et des hommes qui s'engagent pour la promotion des familles en milieu rural. Une association qui comme chaque année se doit de faire une Assemblée Générale afin de retracer à ses adhérents, aux élus, le parcours de l'année écoulée tant sur le plan des réalisations que financiers.

Pour l'année 2014, **97** familles adhérentes ont bénéficié de nos diverses prestations à savoir la gymnastique pour adultes, l'expression harmonique et rythmique pour enfants et adultes, l'organisation d'un loto, la réalisation d'un gala qui clôturait les cours d'expression harmonique et rythmique en juin, la mise en place en juillet d'un séjour de 10 jours dans le Gard pour les adolescents et un accueil de loisirs sans hébergement pour les enfants de 3 à 11 ans, ainsi que la participation au Téléthon en décembre.

L'année a encore été bien remplie pour la petite poignée de bénévoles que nous sommes. Le bilan financier de l'année 2014 est positif.

Pour l'année 2015/2016, nous continuons nos activités. Le 25 avril 2015 le loto a été organisé avec l'aide de l'OCLC. Le samedi 27 juin, le gala des cours d'expression harmonique et rythmique a eu lieu au Centre Socio Culturel de Chaulnes sur le thème de Disney, en juillet, 4 semaines de détente pour les enfants de 3 à 11 ans et reprise des activités en septembre. Nous avons pu remercier les élus pour les subventions accordées, l'aide technique et le prêt des locaux. La parole a été donnée à Monsieur le Maire qui nous a encouragés pour notre dévouement et nos réalisations et souhaite que l'association vive encore de nombreuses années et nous assure que le Conseil Municipal et lui-même seront toujours à nos côtés. Le Président de la C.C.H.P. a rejoint Monsieur le Maire dans ses propos et confirme que dans les nouvelles directives une association comme la nôtre a sa place.

L'assemblée générale a été clôturée par le pot de l'amitié.

La Présidente et son conseil d'administration.

Rendez-vous à la rentrée pour les activités de Gym, Zumba, cours d'expression harmonique et rythmique, le Séjour jeune, le centre de loisirs, le loto, le Téléthon… !

Informations : Hélène NOT : tel : 06 66 10 81 45

Bernadette LEVERT : tel : 03 22 85 48 57

Rejoignez-nous sur la page Facebook de Familles Rurales Chaulnes

OFFICE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS DE CHAULNES

L'association qui divertit et fait découvrir

SPECTACLES CONCERTS FESTIVALS JEUX
EXPOSITIONS SOIRÉES REPAS VOYAGES

15a rue de la Sablonnière 80320 Chaulnes • 03 22 83 96 88

LES SORTIES À NE PAS MANQUER

>> Lundi 13 juillet
RETRAITE AUX FLAMBEAUX
Festivités

>> Dimanche 02 août
BOURSE AUX ANTIQUITÉS MILITAIRES
Salon

>> Dimanche 06 Septembre
FUGU CHAULNES
4ème édition, avec Wa Futsu

>> Samedi 12 Septembre
LOTO QUINE

>> Samedi 19 Septembre
REPAS DANSANT
Soirée animée

>> Sam. 03 & 10 octobre
LOTO QUINE

>> Dimanche 18 octobre
Thé Dansant
Avec Kris Berry et Lucky

>> Samedi 24 octobre
FESTIVAL OVERDRIVE
Blues Rock

>> Samedi 07 novembre
SOIREE CABARET '80
Soirée animée

>> Samedi 05 décembre
TELETHON

>> Dimanche 13 décembre
MARCHE DE NOEL

>> Samedi 19 Décembre
LOTO QUINE

RÉTROSPECTIVE

CHAULNES METAL FEST • CIRQUE • LOTO • TREMPLIN MUSICAL • LHOMOND SELECTA FESTIVAL

Juillet - Décembre 2015

EN BREF

Loto, soirées animées, exposition et salon, le programme est chargé côté animations, au centre socio-culturel de Chaulnes. Entre la bourse aux antiquités militaires, le repas des Anciens Combattants, le Fugu Chaulnes et le marché de Noël, il y en aura pour tous les goûts et tous les âges.

Prochainement
Les événements à venir

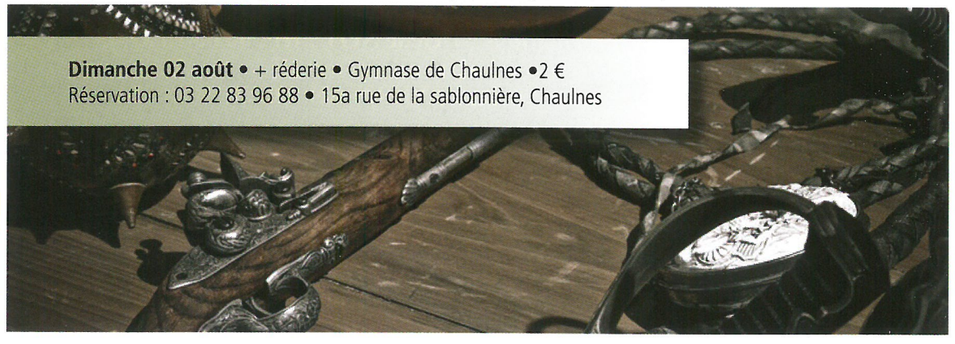
RETRAITE AUX FLAMBEAUX
Lundi 13 juillet

Retraite aux flambeaux et feu d'artifice
Comme chaque année, l'Office de la Culture et des Loisirs de Chaulnes vous donne rendez-vous à 21h00 place de la Mairie pour la retraite aux flambeaux qui sera accompagnée par Eldo Orchestra. Le feu d'artifice se déroulera au stade de Chaulnes, à partir de 23h00.

Lundi 13 juillet • Dès 21h, place de la mairie

BOURSE AUX ANTIQUITÉS MILITAIRES RÉDERIE
Dimanche 02 août

Organisée par l'Office de la culture et des loisirs de Chaulnes et par le Sapeur Picard de Roye. Un grand salon qui permet aux passionnés et amateurs d'échanger et de découvrir au travers des nombreux stands. La bourse se déroulera au gymnase de Chaulnes.
Emplacement gratuit pour la réderie (sauf pour les professionnels).



Dimanche 02 août • + réderie • Gymnase de Chaulnes •2 €
Réservation : 03 22 83 96 88 • 15a rue de la sablonnière, Chaulnes



Prochainement
les événements à venir

FUGU CHAULNES
Dimanche 06 septembre

Fugu Chaulnes 4 se prépare depuis quelques mois déjà et la convention picarde sur la culture japonaise réserve une fois de plus un programme bien chargé, avec sur toute la journée :
- Du cosplay
- Des jeux
- Des démonstrations et des initiations d'arts martiaux
- Des conférences
- De la culture traditionnelle
- Du karaoké
- De l'origami
- Du retro gaming
- Du maquillage
- Des contes traditionnels

Le programme sera disponible prochainement sur le site de l'événement : http://fuguchaulnes.com

Dimanche 06 septembre • Centre socio-culturel
Renseignements : 03 22 83 96 88 • 15a rue de la sablonnière, Chaulnes

SUPER LOTO QUINE

Les tarifs seront les tarifs habituels, tout comme les horaires. De nombreux lots sont à prévoir.

TARIFS : * 1 carton : ***1,50€*** * * 13 cartons : ***15€*** * * 27 cartons : ***30€*** * **(1 carton offert à chaque joueur)**
* Carton spécial pour bon d'achat 100€ : ***3€*** *
Ouverture des portes : 17h00 / **Début du jeu :** 19h00

Samedi 12 septembre, samedis 03 & 10 octobre (à confirmer), samedi 19 décembre
Buvette et restauration sur place
Renseignement / réservation : 03 22 83 96 88 • 15a rue de la sablonnière 80320 Chaulnes

REPAS DANSANT ACPG
Samedi 19 septembre

Repas des Anciens Combattants
Une soirée animée avec repas, organisée avec l'association des Anciens Combattants (*ACPG Anciens Combattants*).
Le repas sera accompagné d'une animation musicale pour continuer la soirée en dansant.

Samedi 19 septembre • Centre socio-culturel
Renseignements : 03 22 83 96 88 • 15a rue de la sablonnière, Chaulnes

FESTIVAL OVERDRIE

Samedi 24 octobre

Blues Rock

En attendant les dernières confirmations pour la tête d'affiche 2015, le festival Overdrive peut déjà annoncer la présence de Red Beans & Pepper Sauce en première partie : Groupe de Rock qui joue du Blues, groupe de Blues qui joue du Funk... Comme dans le « Blues contemporain », Red Beans fusionne Soul et Rock mais c'est le Blues qui sert de liant comme les « red beans » et la « pepper sauce » dans la cuisine du Bayou, terre de mélange des cultures.



Samedi 24 octobre (à confirmer) • Centre socio-culturel
Renseignements : 03 22 83 96 88 • 15a rue de la sablonnière, Chaulnes

SOIREE CABARET

Samedi 07 novembre



Samedi 07 novembre • Centre socio-culturel • 10€ • Repas sur place, animation toute la soirée • Dès 18h30
Réservation : 03 22 83 96 88 • 15a rue de la sablonnière, Chaulnes



100% Musique 100% Marionnette

Une heure de spectacle musical principalement autour des chansons des années 70 et 80, c'est 100 % Musique, 100% Marionnette !
Imaginez un zèbre, une grenouille, un éléphant, un requin, une pieuvre, un taureau, un singe, une tortue ... toute une famille de 50 grandes marionnettes (70 centimètres) dans la peau de David Bowie, Prince, Barry White, Tom Jones, Elvis Presley, Elton John, Abba,Tina Turner ...
Buvette et restauration sur place, pour un repas qui sera également animé avant et après le spectacle de marionnettes.

TELETHON

Samedi 05 décembre

Un repas sera organisé comme chaque année, pour soutenir le Téléthon, avec les bénéfices qui seront reversés à la fondation.

TÉLÉTHON 2015

MARCHÉ DE Noël

Marché de Noël

Dimanche 13 décembre

Le marché de Noël se tiendra au centre socio-culturel de Chaulnes, dès le dimanche matin et pour toute la journée. De nombreux commerçants et artisans seront présents avec un large choix de produits, idéals pour les cadeaux de fin d'année.



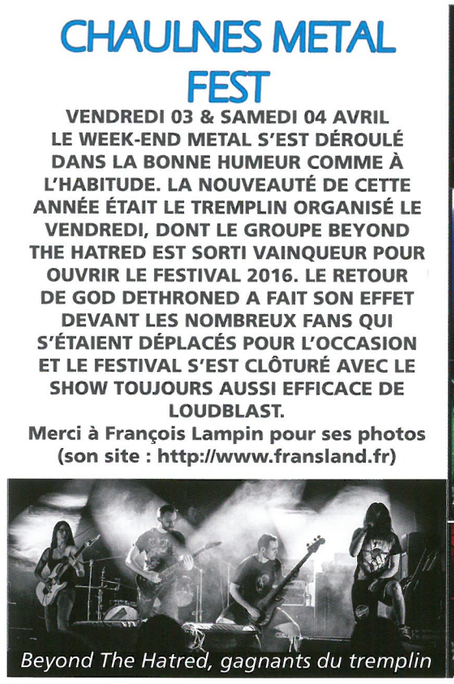
DE AVRIL À JUIN 2015



Retrouvez toutes les photos du festival sur le site du photographe François Lampin : http://www.fransland.fr

CHAULNES METAL FEST

VENDREDI 03 & SAMEDI 04 AVRIL LE WEEK-END METAL S'EST DÉROULÉ DANS LA BONNE HUMEUR COMME À L'HABITUDE. LA NOUVEAUTÉ DE CETTE ANNÉE ÉTAIT LE TREMPLIN ORGANISÉ LE VENDREDI, DONT LE GROUPE BEYOND THE HATRED EST SORTI VAINQUEUR POUR OUVRIR LE FESTIVAL 2016. LE RETOUR DE GOD DETHRONED A FAIT SON EFFET DEVANT LES NOMBREUX FANS QUI S'ÉTAIENT DÉPLACÉS POUR L'OCCASION ET LE FESTIVAL S'EST CLÔTURÉ AVEC LE SHOW TOUJOURS AUSSI EFFICACE DE LOUDBLAST.
Merci à François Lampin pour ses photos (son site : http://www.fransland.fr)



Beyond The Hatred, gagnants du tremplin



LA PREVENTION SUR LE SITE

LES ASSOCIATIONS

En plus de l'unité de secours (Croix Rouge), un stand est présent depuis plusieurs années sur le Chaulnes Métal Fest : Celui de l'association Le Mail, spécialisée dans la prévention (alcool au volant par exemple). Cette année, une seconde association était là pour la prévention (auditive, entre autres).



LOTO QUINE

25 AVRIL, 03 MAI, PLUSIEURS LOTOS ENTRE AVRIL ET JUILLET, ORGANISÉS AVEC FAMILLES RURALES...

CIRQUE

JEUDI 09 AVRIL, LE STEVEN DUMAS CIRCUS S'EST ARRÊTÉ AU CENTRE SOCIO-CULTUREL DE CHAULNES ET A PRÉSENTÉ UN TRÈS BEAU SPECTACLE AUX ENFANTS PRÉSENTS.



Amicale des Donneurs de Sang de Chaulnes et ses environs

L'Amicale des Donneurs de Sang de Chaulnes et ses environs a tenu son assemblée générale le 17 avril 2015 en présence de M. Thierry LINEATTE et de Mme Mireille SERGENT, représentant l'Union Départementale.

Etaient excusés : Mme Jeannine FORTIN
M. Philippe CHEVAL
Mme Nathalie BECQUET (médecin EFS)
Melle Marie-Aimée MARTIN

148 poches ont été recueillies lors des 4 collectes pour l'année 2014. L'Amicale et les receveurs remercient les généreux donneurs. Lors de cette assemblée générale, les diplômes ont été remis ou seront remis aux récipiendaires dont les noms suivent :

1er niveau (3 dons) : Mme Betty GRATTENOIX
Mme Mélanie D'HUBERT (Vermandovillers)
(4 dons) Mme Mélanie HAUTIER (Chaulnes)
(5 dons) M. Yoan RIPPERT (Estrées-Mons)
M. Stéphane RIPPERT (Maucourt)

2ème niveau (10 dons) : Mme Sandrine BERNARD (Chaulnes)

3ème niveau (25 dons) : M. Jérémy AMORY (Lihons)

4ème niveau (75 dons) : M. Daniel REMY

5ème niveau (100 dons) : M. Pascal LEMAIRE (Villers Carbonnel)

L'Amicale adresse ses félicitations à ces donneurs pour leur fidélité.

Une tombola et le pot de l'amitié ont clôturé cette soirée conviviale.

Prochaine collecte au CSC le 2 décembre 2015.
Attention : pas de collecte en septembre.

La Présidente,
M.Aimée Beulque

« Les Trésors du Santerre »

Le marché campagnard de Chaulnes



Dimanche 12 juillet 2015 : le miel
Dimanche 9 août 2015 : le cidre
Dimanche 13 septembre 2015 : charcuterie artisanale
Dimanche 11 octobre 2015 : des vendanges
Dimanche 8 novembre 2015 : poulet fermier
Dimanche 13 décembre 2015 : produits festifs

Place de la Mairie
de 9h00 à 12h30

Informations diverses

Abonnements SNCF : préparez la rentrée

Les conditions :
- résider en Picardie,
- avoir moins de 26 ans,
- et poursuivre des études supérieures au bac, homologuées, non rémunérées en Picardie ou régions limitrophes.

Ce formulaire est à compléter lisiblement en majuscules.

Les étapes de validation:
- remplir le formulaire retiré dans une gare
- faire valider le formulaire dans une gare en présentant les pièces justificatives
- envoyer ce formulaire validé par la gare ainsi que les pièces justificatives à ***Picardie Pass Etudes - CS 61139 - 80011 Amiens cedex 1***

Au moment du retour du formulaire à votre domicile, en cas d'accord de prise en charge: passer en gare avec le formulaire validé pour confectionner la carte AER Picardie Pass Etudes définitive.

A savoir :
Pour obtenir des informations sur le suivi du dossier : ***téléphone 03 22 09 48 90*** ou ***mail ppe@effia.fr***

Dans l'attente de la décision, vous pouvez bénéficier de l'abonnement étudiant mensuel provisoire qui vous sera remboursé lors de la confection de l'abonnement définitif.

L'abonnement est composé d'une carte nominative et un fichet de validation valable maximum 10 mois durant l'année scolaire.

Les trajets sont illimités, en 2ème classe uniquement.

Les boursiers sont pris en charge à 100 % par le Conseil Régional, les non boursiers à 50 %.

Fête de Chaulnes

Chaque année lors de la fête de Chaulnes, chaque enfant de l'école maternelle, élémentaire ainsi que du collège bénéficie de tours de manège gratuits. Cette année, ce sont l'équivalent de 450 tickets qui ont été offerts aux enfants par la municipalité, le lundi de la fête.





Connaissez-vous l'entreprise SURHELIO-Impression ?

Il y a un peu plus d'un an, en mars 2014, l'entreprise SURHELIO-Impression s'implantait sur la zone industrielle de CHAULNES



SURHELIO-Impression est la propriété du groupe GREENTECH-PRINT. Il s'agit d'une entreprise familiale qui existe depuis 1970.

Cette société était installée dans des bâtiments situés à ROSIERES, devenus trop exigus pour se développer. C'est ainsi qu'en Mars 2014 l'activité a été transférée dans des locaux appartenant à la commune sur la zone Industrielle.



Messieurs GUYOMARD et MARGOLLE en sont les gérants et emploient des conducteurs de machine d'impression qui travaillent du lundi au vendredi sur deux postes de travail couvrant le créneau 05h00 20h00.

L'activité principale de cette entreprise est l'impression sur PVC souple (exemple : berlingot d'eau de javel). 80% de la production est destinée à l'exportation.



Cette entreprise a la volonté d'éviter toute pollution de l'environnement, elle est classée « Imprim Vert ». Ce label est renouvelé tous les deux ans selon le résultat des audits effectués. Il s'agit d'un engagement de respecter l'environnement avec la gestion des déchets, des solvants, des encres….etc, selon un cahier des charges et des objectifs bien précis.

Pour info : Cette entreprise dispose de surfaces de bureaux à louer. Actuellement 6 locaux d'environ 15 m2 chacun sont disponibles. Sachant que ces lieux sont sécurisés et équipés de tout branchement téléphonique et informatique. Des informations peuvent être demandées auprès de l'entreprise SURHELIO.

Le Coin des Enfants

Le coin des enfants

Suis le chemin pour connaître la couleur de la lettre qui y est attachée ! Ensuite, à tes feutres, pour colorier cette lettre dans la bonne couleur !



Nom et prénom



Centenaire 1914-1918

Chaulnes en cartes Postales

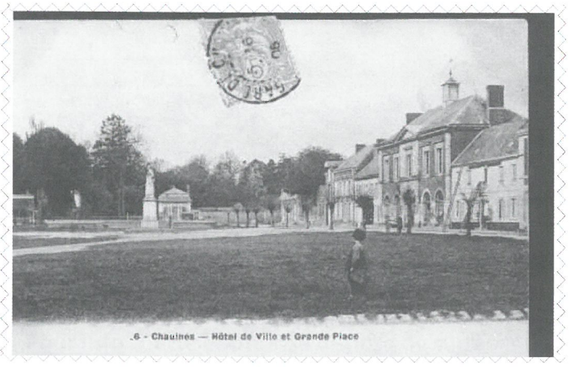
Chaulnes avant la guerre 1914-1918 (de 1900 à 1914)



L'église



La statue du grammairien LHOMOND





L'hôtel de ville et la place

Chaulnes pendant la guerre 1914-1918

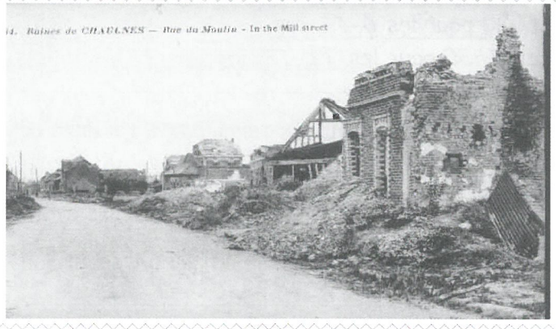




L'église



La mairie et la statue de Lhomond



Une rue de Chaulnes (à l'époque rue du Moulin)



Derrière le château